

E 2809/1/2

*Notice du Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz<sup>1</sup>**[Berne,] 27 juin 1941*

## CONFÉRENCE AVEC LE MINISTRE D'ALLEMAGNE, À 11 HEURES 30

Dès le début de notre entretien, j'ai abordé la question des enquêtes et arrestations qui avaient été opérées depuis le 10 juin<sup>2</sup>. J'ai précisé que, même si ailleurs on supposait qu'elles étaient en relation avec l'exclusion des communistes

- 
1. *Pilet-Golaz a lu le document dactylographié et a ajouté à la fin de la notice: le 28.6.41 à 09.00.*
  2. *Le 20 juin, le communiqué de presse suivant est publié: Le 10 juin et les jours suivants, le service de police du Ministère public fédéral a perquisitionné, de concert avec les organes de police cantonaux, dans plusieurs localités de Suisse, notamment à Zurich. Ces opérations ont fait constater, entre autres, l'existence de graves délits contre le code pénal militaire. Une centaine de personnes environ, dont 5 étrangers, ont été arrêtées. Dès que l'enquête sera terminée, les autorités compétentes prendront la décision qui s'impose (E 4450/55). Par la suite, la DPR interdit aux journaux de commenter des informations sur les mesures prises contre les organisations national-socialistes (E 4450/34).*



du Conseil national<sup>3</sup>, ce n'était pas le cas: les indices qui avaient nécessité l'ouverture des instructions étaient recueillis depuis des semaines déjà au moment où le Conseil national a pris sa détermination. Les arrestations se sont élevées au total à 126, ai-je dit. Elles étaient environ 100 lorsque le précédent communiqué du Conseil fédéral a paru. Elles sont tombées depuis à 90 et sans doute les arrestations définitives seront-elles moindres.

Sur le tout, cinq étrangers – allemands – dont à ma connaissance deux ou trois étaient encore en état d'arrestation.

Je n'ai pas caché que les faits qui avaient provoqué ces mesures étaient assez graves: espionnage, agissements allant jusqu'à la haute trahison ou s'en rapprochant beaucoup, menées révolutionnaires, organisation en vue de menées révolutionnaires<sup>4</sup>.

J'ai indiqué que malheureusement, parmi les cinq Allemands en cause, deux, sans être des diplomates, appartenaient au service consulaire et que les charges relevées contre eux étaient telles qu'il convenait qu'ils quittent le pays le plus rapidement possible<sup>5</sup>.

A ce moment-là, le Ministre d'Allemagne a réagi en me disant: «Mais est-ce que véritablement leur culpabilité est suffisante?» Je l'ai affirmé. Il a insisté sur le cas Lang, disant qu'il l'avait interrogé lui-même et qu'il ne semblait pas que ce soit bien grave. Comme je n'étais pas très au clair sur le cas Lang et que d'ailleurs je ne voulais pas me laisser aller à des précisions trop complètes, j'ai déclaré que je regrettais de devoir constater que sans doute on ne lui avait pas dit toute la vérité; que, personnellement, je n'avais pas été étonné de voir Lang mêlé à cette affaire. Indépendamment de l'enquête, quelqu'un qui venait à l'occasion auprès de moi, qui a des sympathies assez ouvertes pour l'Allemagne et est en relations avec d'assez nombreux Allemands, ne m'avait pas caché que Lang jouait un rôle plus que bizarre.

M. Köcher: «Oui, mais s'ils ne veulent pas partir?» J'ai répliqué: «Alors la justice suivra son cours.» Sur quoi, lui de dupliquer: «J'ai l'impression que Lang ne demanderait pas mieux.» J'ai rétorqué: «C'est bien possible. On en profiterait probablement pour faire encore un procès de tendance, et c'est précisément ce que nous ne voulons pas, et ce que vous ne voulez pas non plus, vous, Monsieur le Ministre.»

Pendant cette partie de l'entretien, le ton avait été assez officiel et par moment tendu. Je suis allé jusqu'à dire que nous ne pouvions pas tolérer des agissements comme ceux qui avaient été relevés si nous voulions véritablement rester un Etat souverain. Les questions d'espionnage se traitaient toujours avec «élégance». Quand on est pris, on est pris. On sait d'avance à quoi on s'expose. Mais les menées révolutionnaires, elles, sont déjà plus délicates. Pour détendre

3. Lors de la séance du 12 juin 1941, le Conseil national a décidé la déchéance des élus de la Fédération socialiste suisse, L. Nicole, J. Dicker, E. Gloor et E. Masson, en application des ACF du 26 novembre et du 17 décembre 1940 (E 1301 I/345, pp. 327-342). Cf. les PVCF N° 446 du 24 mars 1941 et N° 816 du 27 mai 1941, E 1004.1 1/409, E 2001 (D) 2/32, E 4001 (C) 1/204-213. Sur les mesures contre les activités communistes, cf. ci-dessous N° 95.

4. Cf. notamment E 2001 (D) 3/37-39 et PVCF N° 1009 du 27 juin 1941, E 1004.1 1/410.

5. Il s'agit de W. Gröbel et E. Lang, cf. E 2001 (D) 3/39 et 259.

un peu la conversation, j'ai ajouté que, personnellement, j'étais très fâché de ce qu'on se laisse aller à des complicités de ce genre: cela ruinait une partie de nos efforts pour améliorer nos relations avec l'Allemagne, parce que cela répandait le sentiment qu'on nous en voulait véritablement, qu'on cherchait à nous miner par l'intérieur. Je savais bien que ce n'était pas le cas; je savais bien que cela ne correspondait pas à des intentions du gouvernement allemand, ni à des instructions qui auraient été données. Partout il y a des gens zélés qui veulent faire leurs preuves et se mettre en valeur. Talleyrand déjà dut se défendre contre eux. C'est assez naturel que nous devions en faire autant. Mais il était très regrettable que les Allemands d'Allemagne s'acoquinent avec des gens comme Max-Leo Keller, Michel<sup>6</sup>, etc., parce que cela vous donne justement l'impression de quelque chose de dissimulé, de camouflé, d'illégal. La discussion devrait se faire entre gens de confiance et ouvertement. Cela n'en vaudrait que mieux.

J'ai d'ailleurs assuré le Ministre qu'il n'y avait là aucune tendance quelconque, bien entendu, contre l'Allemagne, pas même contre le nazisme. Mais des activités de ce genre étaient de nature à provoquer chez nous des réactions qui, elles, pouvaient être très dangereuses et qu'il fallait éviter coûte que coûte. C'est pourquoi nous voulions tenir la main à ce que l'ordre soit respecté chez nous par les uns et par les autres.

M. Köcher s'est naturellement intéressé à Max-Leo Keller. A titre personnel, je ne lui ai pas caché qu'il était sérieusement chargé et que je pensais que, cette fois-ci, le châtiment serait sévère, parce que, très certainement, il n'avait pas agi en Suisse honnête et loyal, désireux de servir son pays en améliorant les relations avec l'Allemagne, mais qu'il était allé beaucoup plus loin. M. Köcher n'a pas tenté sérieusement de le défendre, d'autant plus qu'il n'ignorait pas que je connaissais Max-Leo Keller depuis des années et des années et que je le tenais pour un fruit sec, ambitieux et intrigant, qui voulait jouer un rôle coûte que coûte. Je le lui avais dit il y a des mois déjà. J'ai ajouté que je n'ignorais pas qu'en Allemagne, on aurait des sentiments assez mélangés, mais que ce serait à tort, parce qu'il ne s'agissait pas du tout là de nos relations avec notre grand voisin du nord, mais d'éviter des menées qui seraient, au contraire, nuisibles à ces bonnes relations.

Comme je terminais sur ce sujet, M. Köcher m'a dit: «Mais si Gröbel et Lang ne partent pas et si Berlin ne leur donne pas l'ordre de partir, quid?» Cette fois-ci, j'ai répondu: «Berlin donnera certainement l'ordre de partir. C'est d'ailleurs l'usage pour les cas de ce genre. Nous l'avons fait en pareilles circonstances. Et puis, j'ai trop confiance en vous pour croire un instant que ces messieurs ne partiront pas. Je vous suis même reconnaissant de ce que vous ferez pour qu'ils partent le plus rapidement possible.»<sup>7</sup>

J'ai pris moi-même l'initiative de parler du problème américain, parce que je voulais éviter de me déterminer aujourd'hui sur des questions qui pourraient m'être posées et qui étaient loin d'être élucidées. J'avais à peine commencé que

6. Sur M.-L. Keller, cf. notamment DDS, vol. 13, Nos 307 et 381. Sur W. Michel, cf. E 4320 (B) 1968/195/60.

7. Cf. E 2001 (D) 3/39 et E 2001 (D) 1972/33/173.

le Ministre a sorti une petite note de sa poche<sup>8</sup>. En la parcourant, j'ai constaté qu'elle concernait surtout les mesures prises par l'Allemagne et parallèlement par l'Italie, en réplique aux mesures américaines. J'ai alors dit au Ministre que je regarderais cela d'un peu plus près lorsque notre entretien serait terminé, mais que cela me paraissait plus théorique que pratique. La situation inverse était beaucoup plus délicate. J'ai alors pu poursuivre mon exposé, insistant sur la circonstance que nous n'étions pas très exactement renseignés sur ce que voulaient les Américains parce que nous ne pouvions correspondre que par télégramme; que certaines informations étaient générales, destinées à tous les pays et non pas à la Suisse spécialement, et que les nouvelles de journaux semblaient avoir tout de même trahi un peu la situation véritable. J'ai déclaré que je croyais que nous avions obtenu licence générale pour la fortune propre de la Confédération et de la Banque nationale. J'ai précisé que je le croyais, parce qu'il semblait que certaines conditions avaient été posées dont nous devions encore examiner la portée avant de nous déterminer définitivement. M. Köcher ne m'a pas caché qu'évidemment, si nous nous soumettions aux conditions américaines, on considérerait en Allemagne que nous participions à la pression que les Etats-Unis voulaient exercer sur l'Allemagne. J'ai répondu que ce serait une erreur, puisque nous n'étions naturellement pas maîtres de décider ce qu'on ferait en Amérique. Les mesures prises là-bas étaient un fait avec lequel nous devions compter, mais j'ai ajouté aller pour moi de soi que nous agirions d'une manière analogue à celle que nous avons adoptée pour le blocus et le contre-blocus et que nous défendrions dans toute la mesure utile nos droits. Il ne fallait compter de notre part, ni sur un non absolu, qui serait absurde parce qu'il aurait pour effet de nous priver, et avec nous tout le monde, de la disposition de tous nos capitaux, ni avec un oui pur et simple, qui ne serait pas non plus compatible avec nos intérêts<sup>9</sup>.

Je pensais que nous serions obligés de sérier les problèmes, envisager d'une part les engagements d'Etat, d'autre part les paiements pour les échanges de marchandises, échanges qui se faisaient d'ailleurs du consentement général, y compris celui de l'Allemagne, les assurances, les services (transports, etc.). Le plus délicat serait le trafic des capitaux au sens étroit du mot. A cet égard, la situation n'était ni claire, ni résolue. Je pensais que nous rencontrerions là une série de difficultés, qu'il faudrait que tout le monde se montre raisonnable, dans l'intérêt aussi de chacun.

J'ai eu l'impression très nette que M. Köcher s'en rendait compte. Il n'a, notamment, pas fait allusion aux instructions rigides qui seraient venues de Berlin à cet égard.

J'ai abordé le sujet des Polonais, en lui demandant s'il avait pris connaissance de ma réponse à sa note<sup>10</sup>. Il m'a déclaré que, pour lui, c'était réglé,

8. *Sur les réactions de la Suisse aux mesures de blocage des avoirs étrangers aux Etats-Unis, cf. table méthodique du présent volume et DDS, vol. 15, en particulier N° 371.*

9. *La défense des capitaux suisses à l'étranger a motivé une requête de Conseillers nationaux dont le Conseil fédéral a discuté lors de sa séance du 13 juin 1941, cf. ci-dessous N° 120 et PVCF N° 925, E 1004.1 1/410.*

10. *Note allemande du 16 juin 1941 et réponse suisse du 20 juin 1941, cf. N° 60 et annexe II.*

qu'évidemment nous n'avions aucune responsabilité quelconque dans cette affaire et qu'il fallait tenir la main à ce que ces Polonais ne fassent pas des sottises. J'ai profité de l'occasion pour signaler que nous avions quelquefois de la peine à exercer la surveillance sur ce qui se passe entre officiers et soldats parlant une langue que nous ne possédions pas.

Pour Lugano, il semble que les manifestations de sympathie aient été un peu trop chaleureuses, mais c'est plutôt à titre préventif qu'on nous a signalé la situation que pour s'en plaindre<sup>11</sup>.

Nous avons ensuite abordé le problème russe au point de vue de la politique générale<sup>12</sup>. M. Köcher s'est félicité de ce que nous n'avions pas de relations diplomatiques avec Moscou, parce que sans cela nous aurions dû nous charger de la défense des intérêts allemands en Russie. J'ai répondu que c'était à mon mauvais caractère que l'on devait cette situation: on m'avait beaucoup poussé à faire ce plaisir aux Allemands, qui étaient les meilleurs amis des Russes, de reprendre les relations diplomatiques avec Staline, mais, comme je n'avais aucun désir de faire plaisir aux Allemands, je m'y étais refusé, il devait le comprendre.

11. Cf. annexe II du N° 60.

12. Au sujet de l'attaque de l'URSS par l'Allemagne déclenchée le 22 juin 1941, cf. notamment le télégramme suivant expédié le 12 juin 1941 à 19 h. 12 par la Légation de Suisse à Berlin et lu le lendemain au Conseil fédéral par Pilet-Golaz: Nahe interessierte diplomatische Kreise und Journalisten erwarten übereinstimmend Entscheid so oder so über Verhältnis Russland für nächste Tage (E 2001 (D) 3/465).

Sur les réactions de l'Armée suisse, cf. la lettre du Général Guisan au Chef du DMF du 24 juin 1941 et celle du 20 septembre 1941 au Chef de l'EMG Huber: [...] La situation internationale présente retient à l'Est de l'Europe le gros des forces combattantes engagées dans une campagne meurtrière, dont l'issue est incertaine et dont le dénouement pourrait se faire attendre encore.

Cette situation a pour effet d'éloigner de nos frontières toute concentration de caractère stratégique et toute menace militaire terrestre depuis la mi-juin.

Des indices très sûrs révèlent toutefois que les puissances de l'Axe, d'une part, ont conservé une partie de leur liberté de manœuvre terrestre et aérienne, qu'elles sont en mesure d'acheminer des troupes vers le bassin méditerranéen et d'y prendre l'initiative en ouvrant de nouveaux théâtres d'opérations. D'autre part, les puissances anglo-saxonnes conservent une liberté de manœuvre relative, au moins aérienne et navale, et disposent de moyens matériels qui s'accroîtront au cours des prochains mois.

Les hypothèses sur lesquelles se fonde notre dispositif «réduit national», apte à parer à une agression débouchant sur tous les fronts simultanément, conservent leur valeur: nos plans et notre dispositif ne sauraient donc être ni relégués ni modifiés.

En revanche, des facteurs nouveaux sont intervenus depuis le début de la campagne germano-russe. La résistance soviétique, d'une part, a causé une surprise générale dans les milieux de droite comme dans ceux de gauche.

L'aggravation des difficultés économiques, d'autre part, ou les souffrances nées de l'occupation des territoires, ont provoqué en divers pays des réactions qui affectent des caractères différents dans les nations belligérantes, annexées, occupées ou neutres, et qui se manifestent, tantôt par des incidents révélateurs ou précurseurs, tantôt par des émeutes et des grèves, tantôt par des actions de propagande.

Ces mouvements apparaissent encore fragmentaires, ou larvés, mais ils pourraient s'accroître et se conjuguer suivant le cours de la campagne ou l'évolution des crises économiques et sociales. [...] (E 27/9911/1 et E 5795/86). Cf. aussi ci-dessous N° 135.

A ce propos, nous avons – mais en passant – fait allusion aux allègements militaires que cela comportait pour la Suisse et que très certainement elle réaliserait. M. Köcher s'en est réjoui. En badinant, il m'a dit qu'il ne pensait pas que nous démobiliserions complètement. Je lui ai dit que non, que nous garderions les officiers et que les hommes rentreraient chez eux. Après quoi, j'ai précisé s'il s'agissait d'une réduction sensible, mais, bien entendu, pas d'une démobilisation, qui était hors de cause tant que la paix sur le continent n'était pas rétablie. J'ai glissé que je regrettais que les relations entre l'Allemagne et la France ne se normalisent pas d'une façon plus précise, parce que cela nous faciliterait encore davantage les choses. Mais je n'ai pas eu de renseignements sur le cours actuel des négociations franco-allemandes.

Après, c'est M. Köcher qui a sorti ses petits papiers et qui a abordé le problème de la presse<sup>13</sup>. Il m'a cité un article de Rossier du 25 juin 1941<sup>14</sup>. Celui-ci aurait écrit que nos sympathies allaient aux peuples qui se défendaient, comme si, dans le cas particulier, elles étaient acquises aux Russes. J'ai répondu qu'on devait ne pas avoir compris l'article, parce que Rossier n'avait aucune sympathie quelconque pour les Russes, loin de là. J'avais pu m'en assurer personnellement à plusieurs reprises. Sans doute avait-il pensé à un autre peuple; était-ce la Finlande, je l'ignorais. Après quoi, M. Köcher a signalé l'article si spirituel de M. Oeri jouant avec le terme de croisade<sup>15</sup>. J'ai immédiatement déclaré à M. Köcher que j'étais pleinement d'accord avec lui et que je déplorais cette incartade. Mais j'ai ajouté que, comme il connaissait Oeri, il savait qu'il ne fallait pas y attacher d'importance et que ce n'était pas l'expression d'un sentiment général. Le Ministre d'Allemagne m'a dit qu'il connaissait trop le rédacteur des *Basler Nachrichten* pour ne pas s'expliquer ce qui s'était passé, mais qu'évidemment, à Berlin on ne serait pas content. J'ai dit que je ne l'étais pas davantage et que j'étais déjà intervenu<sup>16</sup>.

13. *Sur les réactions de la presse suisse au déclenchement de la guerre germano-russe, cf. E 2001 (D) 2/133 et E 4450/53 et 68. Cf. aussi la circulaire de la DPR du 24 juin 1941 aux rédactions des journaux suisses, E 4450/34.*

14. *Sur l'article d'Ed. Rossier dans La Gazette de Lausanne, cf. E 2001 (D) 3/39. Sur les interventions du DPF auprès de ce journal, cf. la correspondance de C. Rezzonico avec M. de Cérenville, E 2001 (D) 2/129.*

15. *L'article d'A. Oeri paru dans les Basler Nachrichten du 24 juin 1941 est intitulé Kreuzzug? Beutezug? Kriegszug! Cf. E 2001 (D) 3/39 et E 4450/1218.*

16. *Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 1941, en réponse à une demande du Vorort de l'USCI, le Conseil fédéral désigne une délégation afin de discuter des problèmes de la presse, cf. PVCF N° 1024 (E 1004.1 1/411) et ci-dessous N° 357, note 8. A la suite de cette rencontre qui a lieu le 7 juillet, le Président de la Chambre de Commerce de Bâle, C. E. Koechlin, écrit au Chef du DJP, Ed. von Steiger: Mit diesen Zeilen möchte ich ganz kurz auf die Besprechung zurückkommen, die einige Herren des Vororts am 7. ds. mit Ihnen, Herrn Bundespräsident Wetter und Herrn Bundesrat Pilet-Golaz hatten. Ich sagte damals, dass der Fall Dr. Oeri von mir aufgegriffen sei und dass ich meine Konsequenzen inbezug auf meine Mitgliedschaft im Verwaltungsrat des Basler Berichtshauses, bzw. der Basler Nachrichten ziehen werde, wenn meine Bedingungen nicht akzeptiert werden.*

*Wir hatten sehr offene Aussprachen und ich hoffe nun, dass Herr Dr. Oeri bei der Stange bleiben wird. Sollten Sie aber irgendwelche Wünsche oder auch Klagen anzubringen haben, so*

A propos de presse, M. Köcher m'a signalé qu'il serait extrêmement inopportun qu'au sujet du passage d'une division allemande à travers la Suède, on fasse des commentaires dans le sens que c'était un nouveau petit pays qui avait été violenté par l'Allemagne, d'autant plus que ce n'était pas le cas. J'ai répondu que, jusqu'à maintenant, je n'avais lu aucun commentaire défavorable, ce qu'il a admis; que je ne croyais pas utile d'intervenir, dans ce cas, préventivement, parce que je pourrais provoquer le mal au lieu de l'éviter. J'avais l'impression qu'en Suisse, on interpréterait cela comme un acte de camaraderie de combat de la Suède pour la Finlande, aux côtés de laquelle combattait l'Allemagne.

Puis M. Köcher a fait allusion à des assemblées et réunions dans lesquelles Reinhard, Oprecht et consorts s'exprimeraient assez vivement contre le national-socialisme. C'était des réunions fermées. Mais il y aurait été fait allusion à l'accident d'automobile qu'il a eu l'année dernière à Guggisberg, qu'on aurait voulu étouffer comme *[si]* sa responsabilité était grave<sup>17</sup>.

Il tenait à la main un papier. Je lui ai demandé s'il pouvait me le laisser. Il m'a dit non, mais qu'il enverrait quelques précisions par écrit, sous forme d'aide-mémoire ou de lettre personnelle. Cela l'ennuyait de m'en parler parce que cela le concernait, mais tout de même, il ne faudrait pas laisser les choses aller trop loin.

Notre entretien s'est terminé à 1 heure 05 et le Ministre a bien voulu me déposer chez moi: il avait sa voiture.

---

wäre ich Ihnen sehr dankbar, wenn Sie mir das sofort mitteilen würden, damit auch ich von meiner Seite aus zum Rechten sehen kann.

Herr Dr. Oeri hat nicht nur hoch und heilig versprochen, sich streng neutral zu verhalten und keine kritischen Bemerkungen wie «Hakenkreuzzug» etc. anzubringen, er hat mir auch versprochen, inbezug auf Überschriften und das was zwischen den Zeilen zu lesen ist, strengste Zurückhaltung zu üben. Herr Dr. Oeri akzeptierte auch mein Verlangen, dass er seine Artikel, bevor sie in Druck kommen, einer internen «Vorzensur» unterbreitet.

Empfangen Sie, verehrter und lieber Herr Bundesrat, mit verbindlichem Gruss den Ausdruck meiner vorzüglichen Hochachtung. (*Lettre du 28 juillet 1941*, E 4001 (C) 1/65)

17. Cf. la notice du 15 juillet 1940, J.I.17/9 et E 2001 (E) 1972/33/165.